



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4049

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat sur la période 2020-2025

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4049**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat sur la période 2020-2025**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le contexte

L'adaptation de la société au vieillissement (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015) a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et, notamment, de mettre en place des actions coordonnées pour favoriser le bien vieillir à domicile. L'évolution de la société, mais aussi la meilleure prise en compte des questions liées au vieillissement et au handicap, imposent de répondre au besoin croissant d'une offre de logements adaptés destinés aux personnes souhaitant anticiper ou répondre aux situations de perte d'autonomie.

Depuis sa création, la Métropole de Lyon, forte de ses compétences "habitat et logement" et "personnes âgées et personnes en situation de handicap" porte une attention particulière à ces questions en développant une approche transversale pour mieux répondre aux besoins de ces publics.

Dans cette perspective, la Métropole s'est notamment fixée l'objectif de développer une offre durable de logements adaptés sur son territoire, pour mieux répondre à la demande des personnes âgées et en situation de handicap de rester à leur domicile le plus longtemps possible. Parmi les démarches qui illustrent particulièrement l'engagement de la Métropole sur ces questions, figure la réécriture de la charte "Vivre chez soi" pour l'adaptation des logements, élaborée dans la continuité des travaux portés par le Conseil départemental du Rhône "Charte Rhône + Vivre chez soi" et la Ville de Lyon charte solidarité "Vieillesse, solidarités et habitats sociaux".

II - La démarche métropolitaine

Cette démarche figure parmi les actions inscrites dans les documents cadres structurants des politiques sociales et de l'habitat : plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD), projet métropolitain des solidarités (PMS), plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID). Il s'agit également d'une préoccupation partagée dans le cadre de la Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA).

La charte de partenariat en faveur des logements adaptés qui est proposée, porte à la fois sur la construction neuve et le parc existant des bailleurs sociaux mais également du parc privé.

La Métropole souhaite, par cette charte, encourager l'ensemble des bailleurs, promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Elle s'articule autour de 6 axes :

- s'appuyer sur un référentiel partagé qui permette de produire des logements vraiment adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et aux personnes âgées dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie,
- favoriser la prise en compte et la qualification des demandes de logement social émanant de personnes en situation de handicap et/ou de vieillissement en améliorant le rapprochement de l'offre adaptée et de la demande,
- améliorer l'information du grand public et la sensibilisation des professionnels,

- cibler les financements pour l'adaptation des logements et le développement d'une offre nouvelle, en cohérence avec les besoins actuels et futurs des aînés et des personnes handicapées,
- faire correspondre les offres aux réalités des territoires et des besoins des ménages en prenant en compte notamment les territoires favorables,
- piloter, animer et évaluer la démarche collaborative.

Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche et en complément de la charte, 2 outils ont été élaborés de manière partenariale :

- un référentiel partagé (offre neuve et parc existant) pour guider les opérateurs (maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres) vers 2 niveaux d'adaptation (Bien vivre chez soi et Bien vivre chez soi +). Le référentiel a été élaboré dans le cadre de groupes de travail partenariaux réunissant les bailleurs sociaux, les promoteurs, les financeurs, les partenaires associatifs, les agents des services concernés de la Métropole,
- une cartographie des secteurs favorables au vieillissement et au handicap : élaboré avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon, cette cartographie devrait permettre aux opérateurs et aux communes intéressées par la démarche d'étudier les meilleures conditions pour le développement de cette offre.

À travers cette charte de partenariat, la volonté de la Métropole est de pouvoir mobiliser ses partenaires en leur apportant un soutien méthodologique et une approche collective de façon à définir un cadre d'actions commun. L'objectif également poursuivi par l'ensemble des partenaires de disposer d'une meilleure connaissance de l'offre adaptée pourra trouver une réponse à travers cette démarche.

Par la signature de cette charte, la Métropole souhaite engager une démarche dynamique autour de ces questions. Elle s'engage auprès de ses partenaires à s'appuyer sur leurs expériences et expertises pour faire évoluer en tant que de besoin les outils et les modalités d'intervention développés dans ce cadre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'objet du rapport, il convient de lire :

"Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat sur la période 2020-2025"

au lieu de :

"Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat Bien vivre chez soi sur la période 2020-2025".

- Dans l'exposé des motifs,

I - Le contexte, dans la phrase commençant par "Parmi les démarches...", il convient de lire :

"la charte de partenariat pour l'adaptation des logements"

au lieu de :

"la charte "Vivre chez soi" pour l'adaptation des logements".

II - La démarche métropolitaine, dans l'énumération commençant par "- un référentiel partagé ...", il convient de lire :

"vers 2 niveaux d'adaptation : adapté et très adapté"

au lieu de :

"vers 2 niveaux d'adaptation : (Bien vivre chez soi et Bien vivre chez soi +)".

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - les orientations pour le développement d'une offre de logements adaptés sur le territoire de la Métropole telles que précisées au sein de la charte,
- c) - la charte de partenariat visant à mobiliser les partenaires pour la production de cette offre de logements adaptés.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite charte de partenariat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.